

Les comités techniques : à quoi ça sert ?

Les comités techniques existent aux niveaux national (CTM), académique (CTA) et départemental (CTSD). Au niveau ministériel sont débattues les décisions ministérielles (moyens alloués aux académies, PPCR...). Aux niveaux académique et départemental, ils se prononcent aussi sur les moyens (postes de professeurs, de CPE, en vie scolaire, de

Psy-ÉN, d'infirmières et d'assistantes sociales) à leur échelle respective. Ainsi, c'est en CTSD que sont étudiés les DGH et projets de créations/suppressions de postes dans les collèges et lycées.

Les débats de CT vous concernent donc directement car ils ont un impact sur votre quotidien.

L'action de la FSU en comité technique

→ La FSU a été la seule à siéger au complet dans tous les CTA, CTSD et à participer à tous les groupes de travail, que ce soit au niveau académique ou départemental et donc à respecter le mandat pour lequel elle a été élue.

→ La délégation de la FSU au CTA et dans les CTSD, est représentative de la richesse de la FSU et de nos métiers : professeurs du 1^{er} et du 2nd degré, CPE, assistantes sociales, infirmières, gestionnaires... Les analyses de la FSU sont donc consolidées par l'apport de chacun des syndicats nationaux qui composent notre fédération. En CTA, seule la FSU est en mesure d'intervenir sur tous les sujets à l'ordre du jour.

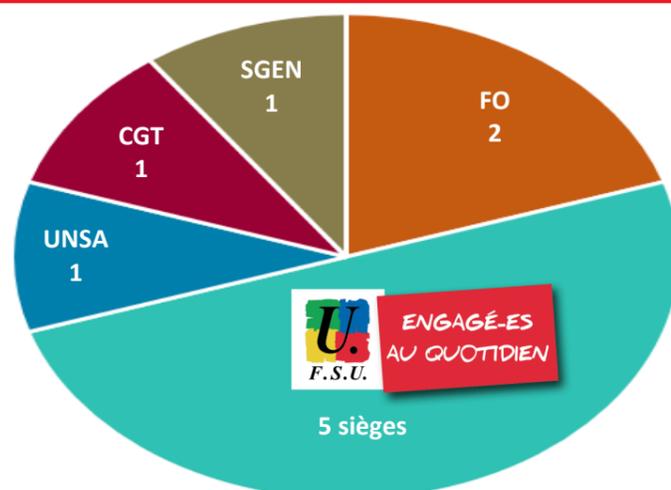
→ La FSU organise ses interventions en lien avec les collègues sur le terrain, notamment les sections SNES-FSU des collèges et des lycées. Par exemple, à l'occasion des comités techniques consacrés aux moyens (postes, DGH), les élus FSU prennent contact avant le CT avec les sections d'établissement concernées par des suppressions de postes ou des baisses des moyens afin d'avoir des informations plus précises (baisses d'effectifs, besoins dans la discipline)

et d'intervenir efficacement dans les comités techniques, qu'ils soient académiques (CTA) ou départementaux (CTSD).

→ L'action de la FSU en Comités Techniques ne se réduit pas à des postures dénuées de tout lien avec la réalité et loin du quotidien des collègues. Elle a ainsi voté pour la partie « nouvelles carrières » du PPCR au Comité Technique Ministériel (CTM) car elle apporte des gains réels pour l'ensemble de la Profession. Mais si ces gains sont réels, la FSU ne s'en contente pas, tant les traitements des fonctionnaires ont subi les effets des politiques d'austérité ces dernières années. **La FSU est donc aussi à l'origine de plusieurs mobilisations pour les salaires** (grève du 10 octobre 2017 par exemple) **et continue à lutter pour la revalorisation de nos métiers.**

→ Dans les départements, le SNES-FSU organise les mobilisations locales, en lien avec les CTSD qui examinent les postes et les DGH, afin d'obtenir les moyens nécessaires pour le Service public d'Éducation.

FSU - Académie de Versailles CTA : 5 élus FSU sur 10



Les élus FSU détiennent la moitié des sièges en CTM et en CTA. Ce nombre est une force, comme le montre notre bilan, il permet de porter avec efficacité la parole de tous les personnels de l'Éducation nationale (1^{er} degré, 2nd degré, toutes professions confondues). Et demain ?

C'est par le vote de chacun, pour les listes FSU en CTM et en CTA, qu'il sera possible de s'assurer individuellement et collectivement que les intérêts de nos professions sont bien défendus, tout en se donnant les moyens de faire avancer nos revendications.

Votez pour les listes FSU au CTM et au CTA !

Ce qu'a gagné la FSU dans l'académie

→ Dans les collèges et lycées, ce sont **188 postes d'enseignants qui ont été créés, en plus de ceux qui étaient prévus par l'Administration**, grâce aux interventions de la FSU en Comité Technique. Ces créations de postes ont offert plus de possibilités de mutation à bon nombre de collègues, elles ont aussi permis d'améliorer, localement, les conditions de travail. Les élus de la FSU ont continué à interpeller les autorités académiques sur la nécessité d'aller plus loin en matière de moyens pour les collèges et lycées de l'académie.

→ En janvier 2017, les interventions de la FSU en Comité Technique Académique (CTA) ont obligé le Rectorat à **rendre transparente la répartition des moyens obtenus par les lycées de l'Éducation prioritaire** suite à la mobilisation de l'hiver 2016.

→ La FSU a dénoncé, à la fois dans les instances académiques et départementales, le manque de moyens en vie scolaire, chaque année de plus en plus criant. Les élus FSU ont été à l'origine d'expressions intersyndicales unanimes sur ce sujet en juin 2017 et juin 2018. À l'été 2017, une dotation supplémentaire en AED a été octroyée à l'académie.

→ La FSU est intervenue à de nombreuses reprises, en Comité Technique Académique (CTA) et en Comité Technique Départemental (CTSD) pour porter la parole des personnels exerçant en CIO. Lorsque **la reprise de 4 CIO départementaux par l'État a été présentée au vote en CTA, la FSU a voté pour** (FO s'est abstenue). En septembre 2018, au CTA, la FSU a été la seule à intervenir sur la situation des Psy-ÉN à la rentrée 2018 (ParcourSup, avenir des CIO). En octobre 2018, seule la FSU est intervenue pour interpeller le Recteur sur l'intrusion grandissante d'associations ou d'officines privées



dans l'orientation scolaire avec un message clair : **les compétences des Psy-ÉN doivent être respectées !**

→ Lors du mandat 2014-2018, en Comité Technique Académique (CTA), la FSU a défendu, voté et obtenu **la création de deux postes de cadres UNSS qui avaient été supprimés pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy.**

→ La FSU a pesé dans les négociations qui ont abouti au décret d'août 2016 revalorisant les personnels enseignants et CPE contractuels. **La FSU est intervenue au CTA sur ce sujet et a voté pour les nouvelles grilles de rémunérations des contractuels.**

→ La FSU a été la seule organisation à intervenir pour que la situation des assistantes sociales soit considérée et améliorée avec, par exemple, l'obtention d'un groupe de travail sur les secteurs d'interventions.

J'ai monté la section syndicale de mon établissement il y a trois ans, à l'occasion des élections au Conseil d'Administration. L'année précédente, mon collège avait été menacé de la fermeture de trois postes, en dépit d'heures supplémentaires suffisantes dans les disciplines concernées. Déjà syndiquée, j'avais contacté la section départementale du SNES. Grâce aux informations qu'elle m'a transmises, nous avons réussi à défendre les droits individuels des collègues concernés, et à nous opposer en Conseil d'Administration à la fermeture de leurs postes. Et nous avons gagné !



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**